

Relevé de délibérations

Le conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 7 décembre 2021, a approuvé :

- Le procès-verbal du conseil scientifique en date du 23 juin 2021 sous réserve d'une remarque.
- L'arbitrage des financements concernant le Fonds recherche pour l'année 2022 notamment :
 - L'appel à projet des projets émergents pour un montant total de 272 000 euros
 - L'appel à projet des manifestations internationales pour un montant total de 56 000 euros
 - L'appel à projet pour l'attractivité des nouveaux professeurs pour un montant total de 420 000 euros
 - L'appel à projet concernant la création des laboratoires juniors pour un montant de 9100 euros.

Le conseil scientifique a pris connaissance :

- De l'appel d'offre dans le cadre du plan d'investissement pluriannuel d'un montant de 603 400 euros
- Du rapport d'activité de l'ENS de Lyon de l'année 2020
- De la campagne des postes des enseignants-chercheurs qui sera proposé au CA de décembre 2021
- De la création d'un Institut Français de l'Islamologie
- Du résultat de l'AAP Excellence du PIA 4
- De la création d'un centre INRIA à Lyon
- Du bilan des actions en cours dans le cadre du label HRS4R
- Des avancées de la LPR (augmentation des dotations des UMR, revalorisation des salaires des doctorants)
- Du financement obtenu dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le MESRI

Le Président du Conseil Scientifique

Jean-Louis BARRAT

